



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maltraitance

Question au Gouvernement n° 922

Texte de la question

## PROTECTION DE L'ENFANCE

**M. le président.** La parole est à Mme Martine Aurillac, pour le groupe UMP.

**Mme Martine Aurillac.** Depuis votre arrivée, monsieur le ministre délégué à la famille, vous vous êtes attaché à rendre toute sa place à la famille, mais aussi à promouvoir l'accueil et la protection de l'enfance. Vous avez ainsi organisé l'an dernier des manifestations locales, avec l'aide des mairies, autour des droits et des devoirs des enfants, afin de développer l'esprit citoyen tout en les associant davantage par une active participation. Vous avez aussi installé la semaine dernière les trois groupes de travail sur l'adolescence - famille et santé, projets personnels et engagements collectifs, famille et loisirs - coordonnés par Marcel Rufo en vue de préparer la conférence de la famille 2004 axée sur l'adolescence.

Cependant, après-demain, 20 novembre, jour anniversaire de la signature de la convention des droits de l'enfant que la France a été la première à ratifier, une affiche et un CD sur ce texte seront distribués dans toutes les écoles. Surtout, vous recevrez à Paris, pour la première fois, les ministres en charge de la famille de l'Europe des Vingt-cinq. Cette rencontre doit privilégier le partage des expériences nationales, notamment en matière de prévention de la maltraitance.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous dire ici comment vous comptez y faire entendre la voix de la France et ce que vous pensez pouvoir en attendre concrètement ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la famille.

**M. Christian Jacob,** ministre délégué à la famille. Etant très intéressée par ces sujets, madame Aurillac, vous savez sans doute que les faits divers et l'actualité nous rappellent combien il est important de rompre le mur du silence et de lutter contre l'indifférence sur ces sujets.

A cet égard, nous avons mené l'année dernière une action avec l'ensemble des maires de France, qui a été bien appréciée. Les maires nous ont toutefois demandé des supports pédagogiques. C'est pourquoi nous avons réalisé une affiche qui sera placardée dans chacune des 36 000 communes de France et des 40 000 classes de CM1. Nous mettrons également à leur disposition un CD, parce que la chanson est aussi un moyen de faire passer les messages auprès des jeunes.

**M. Jean-Pierre Brard.** Faites comme M. Lassalle : chantez ! (*Sourires.*)

**M. le ministre délégué à la famille.** L'action dans ce domaine concerne tous les parlementaires, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent.

Ce matin j'ai été avec mon collègue Xavier Darcos devant une classe de CM1 et je me suis également rendu à

l'Institut des jeunes aveugles avec Marie-Thérèse Boisseau. Jeudi, le Premier ministre présidera une conférence européenne qui réunira tous les ministres européens en charge de la famille sur le sujet de la maltraitance. La France a un rôle déterminant à jouer en ce domaine. Nous devons être le fer de lance de cette action, si tant est que ce soit l'expression la mieux appropriée.

Ce sujet nous tient tous à coeur ; tous les maires et tous les instituteurs sont concernés et je suis persuadé que tel est aussi le cas de tous les parlementaires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 922

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** famille

**Ministère attributaire :** famille

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 novembre 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 novembre 2003